



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

naissance

Question écrite n° 96162

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prévention des naissances prématurées et de l'accompagnement des parents. En effet, de nombreuses familles doivent faire face à cette situation humainement difficile. Chaque année 75 000 bébés sont hospitalisés à la naissance. Parmi eux, 60 000 sont prématurés. Ces naissances, en augmentation significative depuis 15 ans, démontrent qu'il existe une vraie question de santé publique relative à la prévention et au suivi des bébés et de leur famille. Les moyens alloués à la recherche des causes de la prématurité sont insuffisants. En outre, de nombreux efforts doivent encore être faits concernant la prise en charge de la prématurité : davantage de souplesse dans l'organisation du travail d'un père dont le bébé prématuré est hospitalisé ; équipement des hôpitaux pour accueillir les parents dont l'enfant est hospitalisé. Il lui demande comment le Gouvernement peut améliorer l'accompagnement des parents concernés dans un moment de vie traumatisant et comment il entend améliorer le suivi médical sur le long terme des grands prématurés.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires sociales et de la santé s'inscrit dans les valeurs de la charte de l'enfant hospitalisé de 1988 qui affirme dans son article 2 qu'« un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui, jour et nuit, quel que soit son âge ou son état ». C'est dans cet esprit que les services de néonatalogie sont aujourd'hui ouverts 24h sur 24 aux parents d'enfants nés prématurés, leur consacrant des zones d'accueil dédiées et les intégrant autant que possible à la prise en charge et aux soins de leur enfant. De nombreuses « unités kangourou » (unités d'hospitalisation mère et enfant) ont également été créées afin de favoriser le maintien du contact avec les nouveau-nés, indispensable au bon développement de ces derniers. Ce lien est d'autant plus nécessaire en situation d'accouchement prématuré. Par ailleurs, le ministère encourage la création de maisons d'accueil hospitalières qui permettent aux parents, le cas échéant, d'être hébergés en proximité du lieu d'hospitalisation de leur enfant. L'ensemble de ces dispositifs montre l'intérêt et l'implication du ministère dans la recherche de solutions afin de favoriser le maintien du lien parents-enfants lors des situations d'accouchement prématuré. Enfin, dans le cadre de la réforme à venir des autorisations d'activités de soins, les décrets dits "de périnatalité" seront entièrement rénovés de façon à améliorer encore la qualité et la sécurité des prises en charge des parturientes et des nouveau-nés.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96162

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4574

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 9073